

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 mai 2018 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure

NOR : INTK1812422A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête:

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à titre posthume à Mme Amandine GIRAUD, capitaine de police.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2018.

GÉRARD COLLOMB